

seil privé, à l'issue de la première réunion du cabinet. La Chambre des communes sera présidée par un nouveau président.

Une femme présidente de la Chambre

Mme Jeanne Sauv , d put  de la circonscription monr alaise d'Ahuntsic et ancien ministre des Communications, a  t  nomm e au poste de pr sident de la Chambre des communes; c'est la premi re fois qu'une femme acc de   ce poste.



Mme Jeanne Sauv 

La nomination, annonc e le 29 f vrier par le premier ministre, M. Trudeau, a  t  approuv e par le chef de l'Opposition, M. Joe Clark.

Le pr sident de la Chambre dirige les d bats et il est charg  du personnel de la Chambre qui comprend environ 1 500 personnes. Il occupe une r sidence officielle.

Mme Sauv , qui a  t   lue pour la premi re fois   la Chambre des communes en 1972, a occup  imm diatement le poste de ministre d'Etat aux Sciences et   la Technologie. R elue en 1974, elle devenait ministre de l'Environnement, puis, l'ann e suivante, ministre des Communications.

Mme Sauv  est dipl m e de l'Universit  d'Ottawa, sa ville natale, et d tient un dipl me en  conomie de Londres ainsi qu'un dipl me d' tudes en civilisation fran aise de l'Universit  de Paris (1952).

Comme le veut la tradition de l'alternance, Mme Sauv  succ de   un pr sident anglophone, M. James Jerome, nomm  juge en chef adjoint de la Cour f d rale.

Pour la premi re fois aussi, le pr sident de la Chambre n'est pas un avocat. Avant d'entrer en politique f d rale, Mme Sauv   tait journaliste   Radio-Canada.

Mise en valeur des ressources  nerg tiques de la Nouvelle- cosse

Le premier ministre de la Nouvelle- cosse, M. John Buchanan, a d clar  dernièrement que les p tro-dollars de l'Alberta serviraient probablement   mettre en valeur les richesses  nerg tiques de sa province.

M. Buchanan a dit qu'il  tait s r que l'on trouverait un moyen de faire servir le fonds du patrimoine de l'Alberta   l'exploitation du charbon, du gaz naturel et du p trole de la Nouvelle- cosse.

Jusqu'  pr sent, l'Alberta a pr t    d'autres provinces \$925 millions de son fonds.

Vers la fin de la nouvelle d cennie, la Nouvelle- cosse commencera   exploiter l' nergie mar motrice de la baie de Fundy, mais M. Buchanan a laiss  entendre que cette exploitation serait assur e uniquement par sa province avec l'aide du gouvernement f d ral.

Pour produire son  lectricit , la Nouvelle- cosse d pend du p trole  tranger dans une proportion de 55 p. cent. Selon M. Buchanan, cette d pendance sera r duite   10 p. cent en cinq ou six ans et les d couvertes de gaz naturel finiront par mettre fin   toute d pendance.

M. Buchanan a finalement exprim  l'espoir que le p trole de l'Alberta sera distribu  en Nouvelle- cosse vers 1982.

Ces d clarations ont suivi un entretien entre M. Buchanan et le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed.

Ouverture d'une ligne de cr dit   l'Ouganda

Le Canada a consenti au nouveau gouvernement de l'Ouganda une ligne de cr dit de \$3 millions   titre d'assistance imm diata   la reconstruction du pays.

Cette aide non li e sera d caiss e d'ici au 31 mars 1981, dans le cadre d'un accord de cofinancement conclu avec la Banque mondiale, laquelle administrera la somme selon les m mes modalit s et aux m mes fins que sa propre contribution de \$50 millions.

Les cr dits doivent servir   l'achat de mati res premi res, de mat riel, de pi ces de rechange et d'autres biens d' quipement n cessaires pour r activer l' conomie ougandaise, momentan ment paralys e mais tr s prometteuse. Cet accord n'autorise pas l'achat de biens de consommation.

L'aide canadienne   long terme en

Subventions pour l'aide aux r fugi s

Des fonds de l'ordre de \$1 310 000 seront offerts   des organismes b n voles   but non lucratif en vue d'appuyer et de renforcer leur action dans les domaines de l'adaptation et de l'int gration des r fugi s indochinois au Canada. D s   pr sent, le gouvernement f d ral met \$710 000, sous forme de subventions,   la disposition des groupes qui s'occupent essentiellement d' tablir la liaison entre les r fugi s indochinois et les organismes b n voles de la collectivit . Les fonds ainsi accord s serviront   couvrir les frais d'administration d coulant des activit s des organismes en question.

Aux \$710 000 du Programme de subventions, s'ajouteront \$600 000 qui seront mis   la disposition d'autres groupes et organismes par l'entremise du Programme actuel d' tablissement et d'adaptation des immigrants (PEAI). Le PEAII permet l'achat de services (tels que l'interpr tation et le *counselling*) pour les immigrants, y compris les r fugi s.

Les services en question ne doivent pas doubler ceux fournis par le gouvernement f d ral ni ceux des autres ordres de gouvernement ou d'organismes priv s oeuvrant au sein de la collectivit .

La d cision d'accorder des subventions aux diff rents organismes de coordination et aux nombreuses organisations de tout le Canada restera en vigueur jusqu'  la fin de l'ann e financi re 1980-1981.

faveur de l'Ouganda (interrompue en 1973) ne pourra sans doute reprendre que lorsque sera achev e la revue de la politique d'aide du gouvernement canadien et que l'Ouganda aura  tabli ses besoins et priorit s.

Toutefois,  tant donn  l'int r t certain qu'il porte   la stabilit  politique et  conomique de ce pays de l'Est de l'Afrique, le Canada a d cid  de participer aux efforts imm diats de la communaut  mondiale pour aider   reb tir l' conomie ougandaise.

Actuellement, l'assistance canadienne   court terme en faveur de l'Ouganda d passe \$4 millions; cette somme comprend la nouvelle ligne de cr dit, des secours d'urgence ainsi que des contributions aux organisations non gouvernementales canadiennes oeuvrant dans le pays.